
N° 1999-4364 - déplacements et voirie + finances et programmation - Mions - Acquisition de diverses parcelles rues Louis Blériot et de l'Egalité appartenant à Mme Marie Martin - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision plaine des Alpes -

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 septembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous soumetts le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, de diverses parcelles, appartenant à madame Marie Martin, situées rues Louis Blériot et de l'Egalité à Mions et nécessaires à l'élargissement des voies précitées.

Il s'agit de terrains nus, à détacher des parcelles citées dans le tableau ci-dessous.

Lieu	Cadastre	Superficie à détacher (en mètres carrés)	Prix (au mètre carré)
rue Louis Blériot	BE 185 (ex BE 19) BE 187 (ex BE 20) BE 189 (ex BE 21)	64 53 159	150 F, soit 41 400 F
rue de l'Egalité	AR 147	200	270 F, soit 54 000 F

Aux termes du compromis qui vous est présenté, madame Martin a accepté de traiter au prix total de 95 400 F admis par les services fiscaux.

Le montant des frais d'acquisition est estimé à 4 000 F pour les parcelles situées rue Louis Blériot et 4 800 F pour celles situées rue de l'Egalité ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le document sus-visé.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 200 - fonction 0822 - opération 0034 - pour l'acquisition concernant l'opération de la rue Louis Blériot et compte 211 200 - fonction 0822 - opération 0389 pour l'acquisition concernant l'opération de la rue de l'Egalité.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,

pour le président,